

par lui de son droit, contre lequel lesdits seigneurs font toutes protestations nécessaires ; 13° ils payeront annuellement en l'acquit des seigneurs les cens et servis suivants, savoir 75 livres au prébendier des chapelles érigées dans l'église de Saint-Trivier sous le vocable du Saint-Esprit, Saint-Antoine et Sainte-Marguerite, dont est actuellement pourvu le sieur Guillot, ancien curé de Saint-Trivier au sieur curé de Saint-Trivier 30 livres à lui dues à cause de la remise du terrier de la rente de la cure, audit sieur curé et aux sociétaires 13 livres pour la maison des héritiers Frillet, aux dits sieurs curé et sociétaires 6 livres d'une part et 40 sols d'autre part pour prétendue rétribution de vêpres et anniversaire, en établissant leur droit à cet égard, à la fabrique de l'église de Montagneux 20 sols en justifiant aussi de son droit, au plat des âmes de Saint-Trivier 40 sols et à la fabrique de l'église de Saint-Christophe 12 livres pour la remise de la rente du luminaire de ladite église ; ils payeront aussi tous les cens, servis, dîmes et autres charges foncières qui pourraient être dues ; ils ne payeront aucune dîme pour les champs du château, Curnillon et Grand-Étang, quand il sera assec, attendu que lesdites dîmes appartiennent aux seigneurs ; 14° ils ne prétendront aucun droit sur les fonds reconnus au profit des seigneurs par les pères Minimes de Montmerle ; 15° ils entretiendront le fossé qui règne le long du pré du domaine de Simandre, depuis le grand moulin jusqu'au fonds du sieur de Mons, celui qui a été fait à neuf le long du grand chemin de Saint-Trivier à Sandrans et qui conduit l'eau au pré Payrat ou des Ripels et celui qui règne au long de la levée du grand chemin de Lyon, au sortir de la porte de la ville ; 16° le bail sera de neuf ans commençant au 11 novembre 1747 ; à son commencement les preneurs donneront 400 livres d'étrenne à la boîte du bureau, ils donneront chaque année, outre le prix de la ferme 3 ânées de blondée et une coupe de pois, mesure de Châtillon, 3 ânées